



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouagadougou, le 02 mars 2018

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, créé en tant qu'Organe de l'Union par une convention signée entre les Etats membres de l'UMOA le 3 juillet 1996, et basé à Abidjan, est l'Autorité de régulation du Marché Financier Régional de l'UMOA qui veille à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du marché financier.

La mise en place du Marché Financier Régional de l'UMOA est consacrée dans le Traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) s'est réuni le 28 février 2018 en sa 74^{ième} session ordinaire et le 1^{er} mars 2018 en sa 28^{ième} session extraordinaire à Ouagadougou, sous la présidence de Monsieur Mamadou NDIAYE, Président en exercice de l'Organe. En marge de ces réunions, s'est tenue le 27 février 2018, la 1^{ère} réunion du Comité d'Audit.

Au total, le CREPMF a examiné une quarantaine de dossiers lors des différentes réunions suscitées. Ces dossiers concernaient entre autres :

- l'approbation des comptes annuels 2017 de l'Organe et d'un collectif budgétaire 2018 ;
- l'agrément de nouveaux acteurs et la modification des conditions d'agrément d'anciens acteurs ;

- certaines mesures de réformes du marché financier régional.

Les évolutions majeures enregistrées au niveau du CREPMF, au cours de l'année 2017, ont porté sur sa gouvernance, le renforcement de la protection des épargnants et l'attractivité du marché.

Ainsi, au titre de la gouvernance du Conseil Régional, le Conseil des Ministres de l'UMOA a décidé le 22 décembre 2017, de mettre en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018, la présidence résidente de l'Organe et a adopté un nouveau Règlement Financier pour l'Organe.

Concernant la protection des épargnants, les réflexions engagées au cours de l'année 2017, permettront de démarrer en 2018, les travaux relatifs à la mise en place du Fonds de Protection des Epargnants et du Fonds de l'Education Financière sur la base des orientations données par les Membres du Conseil Régional.

Enfin, en matière d'attractivité du marché, le Troisième Compartiment de la BRVM dédié aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) a été lancé le 19 décembre 2017 suite à l'adoption, par le CREPMF, des textes réglementaires y relatifs.

Le montant total de levées de ressources par les Etats, les organisations régionales et les entreprises sur le marché primaire a atteint environ 1 400 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2017 et 21 nouveaux acteurs ont été agréés par l'Organe sur la même période.